

Ecrit par le 6 juillet 2026

L'AIST 84 sensibilise les futurs salariés à la santé au travail



Il n'est plus à démontrer que la bonne santé des salariés et leur motivation à venir travailler sont des atouts majeurs pour la performance des entreprises. Avec Préven'jeunes, l'[AIST 84](#) (Service de prévention et de santé au travail), sensibilise autour de la prévention et santé, le plus tôt possible sur le parcours des futurs salariés.

Lancé en 2016, ce programme de sensibilisation aux risques professionnels a fait du chemin. Il prend un coup de frais en cette rentrée scolaire 2021 et revient avec son équipe de spécialistes en prévention. Ergonomes, toxicologues, psychologues du travail et conseillers en prévention, informent et sensibilisent sur le terrain, les jeunes, au sein même de leurs structures de formation. S'articulant autour de combinaisons de modules de sensibilisation aux risques professionnels, le programme Préven'Jeunes s'adapte à l'ensemble des filières professionnelles : métiers de l'esthétique, mécanique automobile, management, commerce, ressources humaines....

Ecrit par le 6 juillet 2026

Ces interventions s'inscrivent totalement dans le cursus scolaire et/ou d'apprentissage et sont comprises dans l'offre de service de l'AIST 84 à ses adhérents. Téléchargez la brochure de présentation en [cliquant ici](#).

L.M.

Désormais des éthylotests devront être vendus dans les débits de boissons



L'obligation de mise en vente d'éthylotests dans les débits de boissons alcoolisées à emporter et en ligne entre en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

A partir du 1^{er} juillet 2021, les établissements de boissons alcoolisées à emporter doivent obligatoirement proposer à la vente, de façon permanente, des éthylotests à proximité du rayon présentant le plus grand volume de boissons alcooliques (ou près du lieu d'encaissement pour les débits dont l'activité principale est la vente d'alcool). Cette obligation concerne également les sites de vente en ligne de boissons alcoolisées.

Les débits de boissons concernés doivent également respecter une obligation d'information sur l'importance de l'auto-dépistage. A cette fin, une affiche de prévention indiquant que des éthylotests sont proposés à la vente doit être apposée dans les établissements et apparaître sur la page de paiement des sites de vente en ligne.

Ecrit par le 6 juillet 2026

Quels sont les établissements concernés ?

Les établissements concernés sont les débits de boissons à emporter au sein du 1° et 2° du deuxième alinéa de l'article L 3331-3 du code de la santé publique soit les débits de boissons à emporter pourvus de l'une des deux catégories de licences ci-après :

- La 'petite licence à emporter' qui comporte l'autorisation de vendre pour emporter les boissons du troisième groupe ;
- La 'licence à emporter' qui comporte l'autorisation de vendre pour emporter toutes les boissons dont la vente est autorisée.

Quelles sanctions en cas de non-respect de l'obligation ?

Le fait de contrevenir à cette obligation et aux dispositions associées sera puni de l'amende prévue par les contraventions de la quatrième classe (675€ et jusqu'à 1 875€ en cas d'amende forfaitaire majorée).

Quels types d'éthylotests doivent être mis à la vente ?

Les dispositifs mis à la vente sont des éthylotests chimiques destinés à un usage préalable à la conduite routière (panachage obligatoire de 2 types d'éthylotests chimiques permettant l'auto contrôle des taux de concentration d'alcool limité à 0,25 mg/L d'air expiré et à 0,10 mg/L d'air expiré pour les permis probatoires). Les exploitants de débits de boissons à emporter peuvent, le cas échéant, proposer également à la vente des éthylotests électroniques.

Quel doit être le stock d'éthylotests ?

Les débits de boissons concernés doivent toujours disposer d'un stock minimal de 10 ou 25 éthylotests fixé en fonction du linéaire des rayons alcool.

Où trouver le dispositif d'information à afficher en magasin et à faire apparaître en ligne ?

Les modèles de support d'information à apposer dans les débits de boissons à emporter et devant figurer sur les sites de vente en ligne sont disponibles en téléchargement sur le site de la Sécurité routière : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/obligation-de-mise-en-vente-dethylotests-dans-les-debits-de-boissons-alcoolisees>

Où et comment le placer ?

Ce support doit être immédiatement visible de la clientèle et à proximité immédiate de chaque rayon présentant des boissons alcooliques. Si les éthylotests ne sont pas proposés à la vente à proximité de chaque étalage proposant de l'alcool, un affichage visible et lisible complémentaire doit indiquer la localisation des éthylotests à la vente au sein de l'établissement.

Pour les débits de boissons à emporter dont l'activité principale est la vente de boissons alcooliques, ce support peut être apposé à proximité du lieu d'encaissement.

Pour les sites de vente en ligne de boissons alcooliques, il doit être intégré à la page de paiement de façon fixe et visible. Le message ne peut être modifié.

Sud Labo : la signalétique Covid-19 et la subvention Prévention TPE



L'équipe Sud Labo s'est organisée pour accompagner les entreprises dans la reprise progressive de leurs activités face à l'évolution de la crise sanitaire Covid-19. Les équipes techniques et commerciales ont, dans ce but, conçu le 'Pack sécurité' rappelant les consignes indispensables de distances sociales, d'hygiène et de sécurité. L'ensemble des produits proposés est fabricable sur mesure, selon le format souhaité ainsi que la pose sur site. Les locaux de l'imprimerie Sud Labo sont ouverts avec la mise en place de procédures strictes : distance sociale, mesures d'hygiène dont la désinfection des machines et des locaux afin de respecter les gestes barrières et garantir un service en toute sécurité.

■ Une subvention Prévention TPE (Très petites entreprises)

Les subventions prévention TPE aident au financement d'équipements, de conseils et de formations pour améliorer la prévention des risques professionnels dans les TPE et PME de moins de 50 salariés. Ces

Ecrit par le 6 juillet 2026

subventions proposées par l'Assurance Maladie - Risques professionnels sont versées par les caisses régionales (Carsat, Cramif ou CGSS). Relatives à la mise en œuvre de l'article L.422-5 du Code de la Sécurité sociale (arrêté du 9 décembre 2010 relatif aux incitations financières), elles ont pour but de soutenir la mise en place des solutions temporaires ou permanentes visant à prévenir la transmission du coronavirus en milieu professionnel. L'objectif de la subvention prévention TPE 'Prévention Covid' est de réduire l'exposition des salariés au coronavirus.

■ Ce qui est financé

Cette subvention prévention TPE est destinée à financer les mesures barrières et de distanciation physique permettant d'isoler le poste de travail des contacts (prise en charge de la pose de vitres, des plexiglas, cloisons de séparation, bâches, écrans fixes ou mobiles) ; de guider et faire respecter les distances sociales (prise en charge des guides files, poteaux et grilles, accroches murales, barrières amovibles, cordons et sangles associés de chariots pour transporter les poteaux, les grilles, les barrières et les cordons) ; les locaux additionnels et temporaires pour respecter les distances sociales (prise en charge du montage/démontage et 4 mois de location) ; mesures permettant de communiquer visuellement hors support à transmettre (prise en charge d'écrans, tableaux, support d'affiches, affiches). Les éléments à usage unique : scotchs, peintures, rubans, films plastiques, recharges paperboard, crayons, feutres, ne sont pas pris en charge.

■ Imprimerie 3.0

Le cœur de métier de Sud Labo reste l'impression de qualité, le 'print', sur grand ou petit format, tout support ainsi que le packaging, la conception de gabarit, l'impression et découpe de présentoirs en carton, totems publicitaires, mobiliers et décorations de bureaux. L'enseigne propose un service Web complet avec la création de sites web et d'e-boutiques, ainsi que l'animation de réseaux sociaux. Sud labo est une imprimerie exclusivement dédiée aux professionnels. Elle a été créée par Michel Billiau à Avignon puis reprise, en 2003, par son fils Jérôme.

Sud Labo imprimerie et travaux graphiques. 37, avenue Pierre Séward. Avignon. sudlabo.fr

■ Les différents documents à télécharger pour demander un financement :

[Conditions générales d'Attribution pour les entreprises de moins de 50 salariés](#)

[Formulaire de demande de subvention Prévention COVID pour les entreprises de moins de 50 salariés](#)

[Conditions générales d'Attribution pour travailleurs indépendants sans salariés](#)

[Formulaire de demande de subvention Prévention COVID pour les travailleurs indépendants sans salariés](#)